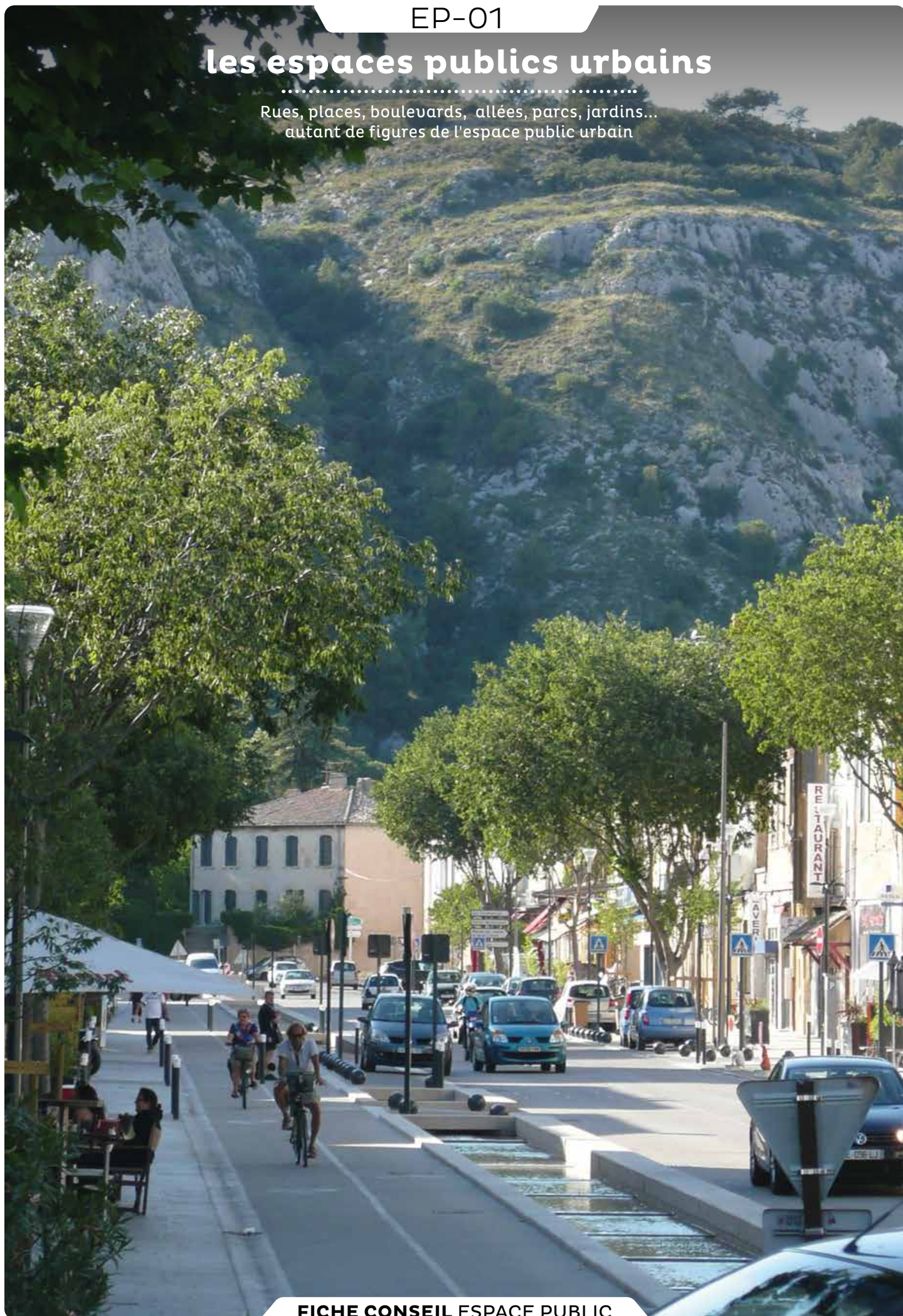


# les espaces publics urbains

.....  
Rues, places, boulevards, allées, parcs, jardins...  
autant de figures de l'espace public urbain







## les espaces publics urbains

L'espace public urbain se caractérise par sa non-affectation à un usage particulier. C'est un espace ouvert indispensable à la ville en lien avec la circulation et les parcelles qui le délimitent.

Le réseau des espaces publics, rues et places forme l'armature de la ville.

L'espace public urbain, portion plus ou moins réduite de la ville, est un espace d'anonymat qui concentre les usages d'échanges (sociaux, culturels, politiques, générationnels, commerciaux). C'est sur des points particuliers un espace de représentation et de mise en scène des lieux de pouvoir (administration, cultes...), qui occupe une position centrale dans l'image des quartiers, des villes et des villages. Il est un des éléments majeur de la ville pour cela.

La mixité fonctionnelle est considérée comme un but urbanistique et de qualité d'aménagement de la ville. Elle est perçue comme un élément important d'une « ville des courtes distances » (qui favorise les modes de déplacement doux) pour un développement urbain durable.

Ainsi on peut dire qu'une voie express ou un parking (à usage mono fonctionnel) dans une ville, ne deviendra un espace public urbain au sens plein qu'en accueillant une certaine quantité d'autres usages temporaires et de façon courante.

### FAIRE LES BONS CHOIX

## ALIMENTER LES DÉMARCHES DE PROJET SUR L'ESPACE PUBLIC EN INTÉGRANT LEUR HISTOIRE

On distingue généralement dans les villes et villages les trames viaires selon leurs origines historiques :

- Voies en damiers orthogonaux et places des forums romains ;
- Trames viaires "organiques" des noyaux urbains ou villageois médiévaux ;
- Figures et articulations Renaissance et baroques ;
- Cours développés sur les lices d'anciens remparts ;
- Boulevards et places issus du XIXe siècle ;
- Pénétrantes urbaines, rocade, espaces verts, parkings, places sur dalles, hérités des 30 glorieuses et de la politique des grands ensembles et des "Villes nouvelles" ;
- Plus récemment, place issues de démolition en "curage" de tissus urbains anciens insalubres, pour donner de la lumière aux logements, voire créer du stationnement de proximité ;
- Réseau en nappes peu hiérarchisé de voies issues de l'urbanisation par opérations successives de lotissement.

La connaissance de l'histoire des espaces publics, de leurs transformations successives, de leur position dans la trame viaire du village ou de la ville, des nouveaux usages, sont autant d'éléments importants à prendre en compte dans les projets.



Dans des contextes de centres historiques particuliers, il peut être intéressant de faire étudier en préalable au projet, l'histoire des lieux, à diverses échelles par un architecte du patrimoine pour alimenter le projet.

## VALORISATION EN RÉSONANCE AVEC LE PATRIMOINE BÂTI

Perspectives, vues, matériaux... **L'espace public doit être conçu en pleine considération de son histoire, de ce qui le délimite**, de ce qu'il laisse entrevoir, et des usages qu'il pourra accueillir.

## RÉSEAUX

**L'encombrement et l'entretien des réseaux souterrains** d'alimentation ou d'égouts sont des questions récurrentes dans les projets de création ou de requalification

(contraintes pour les plantations, temporalités des interventions, reprises...).

## INSUFFLER DES USAGES

**La définition d'usages attendus est essentielle pour concevoir un espace public de qualité.** se reposer, se retrouver, se promener, jouer en toute sécurité... sont autant de pistes qui orienteront la conception et l'aménagement de cet espace.

## MAÎTRISE D'ŒUVRE

La conception d'un espace public de qualité est l'objet d'une compétence pluridisciplinaire et d'un processus complexe. Celle-ci doit être confiée aux spécialistes que sont les paysagistes-concepteurs et les architectes. En site historique, la compétence d'un architecte du patrimoine est indispensable.



### POINT RÉGLEMENTAIRE

#### la mise aux normes d'accessibilité

Depuis la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la mise aux normes d'accessibilité du mobilier urbain et de l'espace public en général est une obligation.

#### démarche et autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

→ **Le permis d'aménager (PA)** permet de contrôler l'aménagement de divers projets (lotissement, camping, aire de stationnement ou terrain de sports ou de loisirs...). Les règles sont différentes dans les secteurs protégés et s'il s'agit de Sites Patrimoniaux Remarquables (abords de Monuments Historiques, sites classés, réserves naturelles, espaces remarquables et milieux du littoral à préserver).

→ **La déclaration préalable (DP)** peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles.



### ÉNERGIE & CLIMAT

#### la place de la voiture, du piéton et du vélo

La plupart des projets actuels d'aménagement et de requalification d'espaces publics s'articulent toujours autour de ces questions de mobilités douces.

#### limiter les îlots de chaleur

→ **La gestion des eaux pluviales** : c'est un élément de composition et de coût important dans les projets ainsi qu'un élément d'intégration majeur des enjeux de lendemain.

→ **La désimperméabilisation des sols** : il s'agit à la fois de limiter les rejets en aval, de participer à l'alimentation des nappes phréatiques et de rendre cette eau disponible dans les sols pour la végétalisation urbaine.

→ **Le végétal en ville** : le choix d'essence d'arbre adaptée au climat dans lequel il est planté apporte qualité visuelle et de confort à l'espace public.

### DÉCRYPTER L'ESPACE PUBLIC



#### FORMES

Quelle forme à l'espace public ?  
Plane, en pente, plusieurs niveaux...



#### LIMITES

Quelles sont ses limites ?  
Publiques, privées, naturelles...



#### ORIENTATIONS

Comment est-il exposé ?  
Ensoleillement, ombrage, vent dominant...



#### GABARITS

Quels éléments l'entourent ?  
Espace clos ou ouvert, bâtiments, espaces verts, belvédère...



#### L'HISTOIRE

Quelle est l'histoire des lieux ?  
Patrimoine historique, traces du passé, toponymie empruntée...



#### MOBILIERS

Quel type de mobilier ?  
Bancs, luminaires, fontaines, kiosques, panneaux signalétiques...



#### MATÉRIAUX

Quel matérialité mise en œuvre ?  
Sol perméable, imperméable, souple, dur, planté...



#### VÉGÉTATION

Quel est le patrimoine végétal en place ?  
Boisement, arbres isolés, feuillages, plantations ornementales, couvres-sol, espace enherbé...



#### USAGES

Quelles sont les fonctions que l'on y trouve ?  
Services publics, cafés et restaurants, magasins, lieux de cultes, habitations...



#### AMBIANCES

Quel est le ressenti sur le lieu ?  
Sensation positive, négative, protectrice, jouiale...



## EN COMPLÉMENT DE LA FICHE EP-01



EP-02 le  
mobilier



EP-03 les  
revêtements



EP-04 le végétal  
dans les rues  
et places des  
villes et villages  
vaclusiens

Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE de Vaucluse ont conçu ces fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque porteur de projet à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

## LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur [www.caue84.fr/documentation](http://www.caue84.fr/documentation)


→ à télécharger sur [le site de la DRAC PACA](http://le site de la DRAC PACA)  
rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

## POUR EN SAVOIR PLUS

### UDAP de Vaucluse

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Vaucluse

→ Réception du public  
sur rendez-vous

 [www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/La-Direction-regionale/La-direction-et-ses-services/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/Udap-de-Vaucluse](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/La-Direction-regionale/La-direction-et-ses-services/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/Udap-de-Vaucluse)

 [udap.vaucluse@culture.gouv.fr](mailto:udap.vaucluse@culture.gouv.fr)

 04 88 17 87 10

### CAUE de Vaucluse

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse

→ Réception du public  
sur rendez-vous en mairie  
des communes adhérentes

 [www.caue84.fr](http://www.caue84.fr)

 [secretariat@caue84.fr](mailto:secretariat@caue84.fr)

 04 90 13 49 50

Photos © CAUE 84 sauf mentions contraires - Coordination CAUE84 © 2022  
Ces fiches conseils sont éditées par le CAUE de Vaucluse avec la participation active de l'UDAP de Vaucluse et le soutien de la DRAC PACA.  
Elles ont été élaborées à partir du travail réalisé par le CAUE des Bouches-du-Rhône.

Couverture : Cours Gambetta, commune de Cavaillon



**Direction régionale des Affaires culturelles  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de  
Vaucluse

Service de l'Etat en Vaucluse - UDAP  
84905 Avignon Cedex 9



**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de Vaucluse**

Immeuble Le Ronsard  
631 chemin des Meinajariès  
84140 Avignon